



# PHOTO CAMERA CLUB NARBONNAIS

## REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2015



**ARTICLE 1** : Un concours photo suivi d'une exposition sur le thème  
«**FORMES ET COULEURS EN TERRE D'OC**»\*

Organisé par le  
**PHOTO CAMERA CLUB NARBONNAIS**  
En partenariat avec la  
**Ville de Narbonne**

\* *L'Occitanie englobe tout ou partie de 8 régions françaises :*

*Aquitaine, Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes. Soit environ 15 millions d'habitants vivant sur 189 000 Kms<sup>2</sup>.  
Trouver dans ce territoire la photo qui vous fera gagner.*

### Participation :

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs.

Une participation de **8€** est demandée.

Les cent premières photos les mieux notées seront présentées lors d'une exposition qui se tiendra du **2 au 16 Avril 2015** à la **Salle d'Exposition de la Poudrière Rue de l'Ancienne Porte Neuve à NARBONNE.**

**ARTICLE 2** : Chaque concurrent peut présenter au maximum **3 photos** (couleur ou noir et blanc) prises sur le territoire du Pays d'Oc. Ne seront acceptées que les photos n'ayant jamais participé à nos concours précédents. Seules les retouches informatiques de contraste, recadrage et luminosité seront autorisées. Ne seront acceptées que les épreuves présentées dans un passe-partout noir pour la couleur, blanc pour le noir et blanc, au format 30x40. Format de la photo libre de dimension, sans système d'accrochage ni sous-verre.

• Vous devez au préalable vous inscrire en retournant le bulletin d'inscription ci-joint avant le **1<sup>er</sup> Mars 2015.**

• Des étiquettes vous seront adressées, mentionnant votre numéro de participation et le lieu de vos prises de vues.

• Elles devront être collées au verso, en haut à gauche de votre oeuvre. Chaque participant, ou club devra expédier les photos en un seul envoi, accompagnées d'une copie du bulletin d'inscription, des **frais de participation de 8€** et d'un **emballage retour comportant adresse et numéro de participation, préaffranchi au tarif en vigueur**. L'organisateur prendra le plus grand soin des épreuves confiées mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

• Aucun signe distinctif permettant d'identifier un Club ou un Auteur n'est accepté, aucune mention sur la face visible de la photo.

.../...



**PHOTO CAMERA CLUB NARBONNAIS - 11100 NARBONNE**

Siège Social : Avenue du Professeur Fleming - 11100 – NARBONNE

\* Toute correspondance est à adresser à :

**P.C.C.N – Anne Marie CUROT 6 Rue Emile Eudes Saint Vincent 11100 NARBONNE**

**06 80 14 97 13 – [photo.club.narbonne@gmail.com](mailto:photo.club.narbonne@gmail.com)**



**ARTICLE 3 :** Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

La participation est subordonnée à l'observation des lois françaises en matière de Droits d'Auteur (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle – partie législative) ainsi qu'à celle de la loi sur la Protection des personnes physiques et de leur image (loi du 17 juillet 1970).

• **Le PHOTO CAMERA CLUB, la Ville De Narbonne** ne sauraient être rendus responsables d'une inobservation quelconque des lois par les concurrents qui participent à ce concours et à cette exposition.

• La publication et l'exposition éventuelles des œuvres sous-entendent que celles-ci sont entièrement libres de tous droits de reproduction.

• Du simple fait de sa participation le concurrent garantit les organisateurs contre les poursuites éventuelles du fait de ses agissements frauduleux.

• Nous nous réservons le droit de reproduction gratuit à des fins de communication et de documentation et nous nous engageons pour notre part, à respecter le copyright de l'auteur.

L'auteur de la photographie s'engage, dès sa participation, à communiquer pour une éventuelle illustration s'il y a lieu, la fourniture du fichier numérique imprimable.

• Nous attirons en particulier l'attention des concurrents sur les points suivants :

- Autorisation écrite préalable des modèles (en particulier pour les mineurs et les modèles dénudés).

- Observation des règlements, droits et lois sur la propriété de l'image et de la prise de vues de biens et/ou de personnes. Prescriptions communes 3101 2/ 3 GB 07/07/2011

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation au concours aux envois non conformes au règlement et à **l'éthique**.

**ARTICLE 4 :** Tous les envois seront soumis à un jury souverain composé de professionnels de l'image et du monde de l'art. Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques et les décisions seront sans appel. **Un premier prix d'une valeur de 350€, un deuxième d'une valeur de 250€ et un troisième prix de 200€, seront remis aux lauréats lors du Vernissage de l'exposition le 1 Avril 2015.** Les résultats seront proclamés à cette occasion. Un quatrième **Prix spécial du public** d'un montant de **150€** sera remis à la fin de l'exposition.

**ARTICLE 5 :** La date limite de réception des photos est fixée au **20 Mars 2015** (cachet de la poste faisant foi). Les dossiers seront adressés au « **PCCN** » **Anne Marie CUROT – 6 rue Emile Eudes Résidence Saint Vincent 11100 NARBONNE.** La date limite de dépôt sur place est le **20 Mars 2015 avec appel téléphonique au préalable pour rendez-vous.**

**ARTICLE 6 :** Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par :

Téléphone : 04 68 42 03 80 - 06 80 14 97 13

ou par email : [photo.club.narbonne@gmail.com](mailto:photo.club.narbonne@gmail.com)

**Vous remerciant par avance de votre participation.**